



Bruxelles, le 5 décembre 2013
131205/03

D É C L A R A T I O N

**du porte-parole de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE,
sur les violences en République centrafricaine et l'adoption par le
Conseil de sécurité de la Résolution 2127 (2013)**

Le porte-parole de Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission, a fait ce jour la déclaration suivante :

"La Haute Représentante suit avec une vive inquiétude la situation en République centrafricaine et condamne fermement les violences en cours. Elle exhorte les autorités centrafricaines à prendre leurs responsabilités pour une cessation immédiate des hostilités et pour protéger les populations civiles. Elle appelle l'ensemble des communautés centrafricaines à faire preuve de la plus grande retenue et à ne pas se livrer à des actes de représailles.

La Haute Représentante est par ailleurs fortement préoccupée par les rapports faisant état de graves atteintes aux droits de l'Homme en République centrafricaine et qui s'y produisent en toute impunité. Elle réitère que les auteurs de ces actes doivent être traduits devant la justice.

La Haute Représentante salue l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la Résolution 2127 (2013) relative à la République centrafricaine. Cette résolution rappelle avec force l'engagement de la communauté internationale en faveur de ce pays, qui vit une crise

POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- Michael.Mann@eeas.europa.eu @EUHighRepSpox
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - Maja.Kocijancic@ec.europa.eu @AshtonSpox Maja

Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - Sebastien.Brabant@ec.europa.eu

Iulia Costea +32 460 75 07 17 - Iulia.Costea@ec.europa.eu

Suivez-nous sur Twitter @eu_eeas

www.facebook.com/EuropeanExternalActionService

www.eeas.europa.eu

d'une ampleur inédite. La résolution répond à l'urgence et à la gravité de la situation en donnant un mandat sous Chapitre VII à la force africaine MISCA mais aussi aux forces françaises, autorisées à appuyer, temporairement, la MISCA dans l'accomplissement de son mandat. Le rétablissement de la sécurité et la protection des populations civiles sont indispensables. Ils conditionnent la poursuite des projets de développement et permettraient un accès plus large des organisations humanitaires aux plus vulnérables.

Par sa résolution, le Conseil de sécurité souligne également la nécessité de faire avancer le processus de transition en République centrafricaine. La Haute Représentante appelle les autorités centrafricaines à mettre en œuvre sans délai l'accord de transition, de manière à maintenir l'objectif de l'organisation d'élections et du retour à l'ordre constitutionnel d'ici à février 2015.

L'Union européenne reconnaît pleinement l'engagement et les efforts inlassables de ses partenaires africains en faveur d'une stabilisation du pays, des efforts auxquels elle entend contribuer, notamment à travers un soutien de la Facilité de paix pour l'Afrique à la MISCA. Elle reste fortement engagée pour contribuer activement, en coordination étroite avec les Nations unies et les autres partenaires, à une résolution de cette crise. "